

DECRET N°2014-535 DU 25 AOÛT 2014

portant nomination du Commissaire Principal
de Police **Mathias Hounsou ACHEDEMESSI**
en qualité de Directeur de l'Ecole Nationale
de Police.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu** le décret n°2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2008-817 du 31 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et des actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;

- Vu** l'Arrêté n°064/MISPC/DC/SGM/DGPN/SA du 10 avril 2013 portant nomination de trente (30) Elèves Commissaires de Police, recrutés par concours directs à la Police Nationale au titre de l'année 2009 ;
- Vu** l'Arrêté n° 146/MISAT/DC/CTS/SA du 25 août 1995 régissant les affectations et les mutations des personnels de la Police Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 juin 2014 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er}: Le Commissaire Principal de Police **Mathias Hounsou ACHEDEMESSI** est nommé Directeur de l'Ecole Nationale de Police, à titre de régularisation.

Article2: L'incidence financière découlant de la présente nomination est imputable au Budget national et sera payée conformément aux conditions définies par les lois de finances en vigueur.

Article3: Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 août 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité publique et des Cultes,

Jonas GBIAN

François HOUESSOU

AMPLIATIONS: PR : 06 - SGG : 04 - AN : 02 - CS : 01 - CC : 01 - CES : 01 - HCJ : 01 - HAAC : 01 - MISPC : 02 - MEF : 02 MTFP : 01 - AUTRES
MINISTERES : 22 - DGB-CF-DGTCP : 03 - MECDN-DSIA-DOPA : 03 - DGID-DGDDI : 02 - BN-DAN-DLC : 04 - GCONB-DCCT-INSAE : 03 - UAC-ENAM-
FADESP : 03 - UNIPAR- FDSP - CCIB : 03 - DGPN-DRH : 06 - SERVICES RATTACHES ET UNITES DE POLICE : 73 - SYNAPOLICE : 01 - INTERESSES : 02 -
DOSSIERS INTERESSES : 02 - ARCHIVES : 02 - CHRONO : 01 - JORB : 01.